

# B

# RETENIÈRES (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome I (1854)**

Village de l'arrondissement de Dole, canton de Chaussin, perception actuelle de Rahon ; perception future et bureau de poste du Déchaux ; paroisse de Tassenières ; à 13 km de Chaussin , 25 de Dole et 32 de Lons-le- Saunier.

Situé dans une plaine, borné au midi par la longue chaîne de bois qui s'étend jusqu'à la Chassagne et au nord par la jolie prairie qu'arrose la rivière d'Orain, il est limité au nord par Villers-Robert et Villers-les-Bois , au sud par Biefmorin, à l'est par Villers-les-Bois et à l'ouest par Tassenières.  
Altitude : 242<sup>m</sup>.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 22, de Poligny à Tassenières, par les chemins vicinaux tirant à Tassenières, à Seligney, à Villers-les-Bois et à Biefmorin, par les biefs des étangs Guyot, Chot, la Folie, du Grand-Chagnat et du Viseney ou Visemal.

Les maisons sont généralement isolées, bâties en pans de bois avec briques ou pierres et couvertes en chaume, à l'exception de quatre, couvertes en tuiles. Les rues sont en très bon état et bien percées. Il y a vingt-cinq ans, cette commune n'avait pas de chemins ; on ne pouvait y arriver qu'à travers les terres labourées ; pendant la mauvaise saison, elle était inaccessible.

Population : en 1790, 147 habitants ; en 1846, 172 ; en 1851, 169, dont 84 garçons et 85 filles ; population spécifique par km carré, 41 habitants ; 32 maisons ; 45 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1793.

Vocable : saint Pierre. Paroisse de Tassenières.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du greffe déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 2127 à 2129, 3 E 3646, 3 E 8436, 3 E 8886 à 8888 et 3 E 13210. Tables décennales : 3 E 1152 à 1160.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 159, 5 Mi 161, 5 Mi 1204, 2 Mi 849, 2 Mi 2003, 5 Mi 3 et 4 et 5 Mi 1183. Les jeunes gens n'émigrent pas.

Cadastré : exécuté en 1829 ; surface territoriale 400<sup>h</sup> 44<sup>a</sup>, divisés en 994 parcelles que possèdent 140 propriétaires, dont 87 forains ; surface imposable 393<sup>h</sup> 70<sup>a</sup>, savoir : 159<sup>h</sup> 21<sup>a</sup> en bois, 144<sup>h</sup> 68<sup>a</sup> en terres labourables, 63<sup>h</sup> 62<sup>a</sup> en prés, 10<sup>h</sup> 72<sup>a</sup> en étangs, 7<sup>h</sup> 91<sup>a</sup> en pâtures, 3<sup>h</sup> 76<sup>a</sup> en friches, 1<sup>h</sup> 73<sup>a</sup> en sol des propriétés bâties, 1<sup>h</sup> 28<sup>a</sup> en jardins, 75<sup>a</sup> en vergers, d'un revenu cadastral de 6894 fr. ; contributions directes en principal 950 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terres, des fruits, du foin, des fourrages artificiels et du chanvre. On importe le vin et on exporte le quart du produit des céréales.



Le revenu réel des propriétés est de 5 f. 50 cent, pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des cochons et des volailles. 50 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en grand progrès. On emploie pour engrais le fumier et les cendres.

Il y a sur le territoire cinq étangs très poissonneux, des carrières de gravier exploitées et du minerai de fer non exploité.

Biens communaux : une maison commune avec beffroi et cloche construite en 1832, qui a coûté 20.000 fr. Elle renferme la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 16 filles ; 156<sup>h</sup> 85<sup>a</sup> de bois, pâtures, friches, mares, d'un revenu cadastral de 1853 fr.

Bois communaux : 151<sup>h</sup> 87<sup>a</sup> dont 4<sup>h</sup> 35<sup>a</sup> sont en exploitation annuelle. Essences dominantes : chêne, charme et tremble.

Budget : recettes ordinaires 2500 fr. ; dépenses ordinaires 2500 fr.

## NOTICE HISTORIQUE

La voie romaine venant de Tavaux se dirigeait sur Poligny, en traversant au sud le territoire de Bretenières. A une certaine distance de cette route, à l'est du village, on rencontre de vastes débris de constructions antiques. Toutefois le plus ancien titre qui fasse mention de ce lieu, ne remonte qu'à 1257.

Seigneurie : Au mois de juin 1257, Mathé, sire de Longwy, se fit homme-lige de Hugues, comte palatin de Bourgogne, et d'Alix son épouse, en reconnaissance de bienfaits et leur fit hommage volontaire de Bretenières, Tassenières et Moussières, qui étaient de son alleu, avec les hommes et les appendices de ces trois lieux qualifiés de villes. Au moment de la guerre qui existait entre le comte Hugues et Jean de Chalon l'Antique, son père, ces deux seigneurs cherchaient par tous les moyens possibles à s'attacher des vassaux. Ce fief dépendait, pour la haute justice, de la prévôté de Colonne et formait une seigneurie en moyenne justice, possédée successivement par les maisons de Salins et de Visemal. Jean de Visemal vendit, en 1562, son manoir féodal et un vaste domaine à Catherin Courcenet, né en 1515, en Savoie. Cette maison était située dans le *meix de la Grange*, où est aujourd'hui celle de Pierre Courcenet, sur le bord sud de la rue principale du village. La seigneurie proprement dite passa, par acquisition, à la famille Froissard de Broissia. Au mois de décembre 1697, Louis XIV érigea en marquisat, en faveur de Jean-Baptiste Froissard de Broissia, les terres de Châtenois, Bellecin, Rantechaux et Bretenières, à charge de tenir le tout de lui en foi et hommage. La maison de Broissia possédait encore cette seigneurie en 1789.

Événements divers : Les habitants de Bretenières furent horriblement maltraités par les armées de Henri IV en 1595. L'armée du prince de Condé fut une charge bien lourde pour eux, et cependant elle était tolérable, comparée aux malheurs qu'entraîna l'occupation immédiate des armées impériales qui marchaient au secours de Dole. Le nom de Gallas, qui commandait ces armées, est encore en exécration dans la mémoire de la population. La peste mit le comble à tant de maux. Il ne resta pas la dixième partie des habitants. Les vieillards racontent que leurs pères allèrent chercher un refuge dans les bois et creusèrent des trous dans lesquels chaque famille se réfugiait. On remarque en effet dans les bois de Bretenières des mares profondes, au fond desquelles on trouve des pièces de bois bien conservées. La nature de ces mares, d'une profondeur incommensurable et remplies d'eau, ne nous permet pas de les considérer comme dues au travail de l'homme. Elles sont le résultat d'un phénomène géologique, comme les enfoncements qu'on remarque dans la montagne.

Fête patronale : Saint Genest, martyr, dont on célèbre la fête le 26 août.

Biographie : Parmi les descendants de Catherin Courcenet, établis à Bretenières, plusieurs tinrent un rang distingué dans le barreau ; l'un d'eux fut curé à Tavaux pendant 86 ans, un autre capucin. Dominique Courcenet (1764- 1831), ancien professeur de l'Oratoire, juge de paix à Chaussin pendant 30 ans, était un versificateur habile et un poète aimable.